



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Appui au développement des entreprises et actions en faveur de la filière

AG de la FNB

15 décembre 2016





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

1) Les action en faveur de la filière

- **Une stratégie**
 - Contrat de filière CSF Bois
 - Programme national de la forêt et du bois
 - Plan recherche & innovation 2025 filière forêt~bois
 - Des lois favorable à l'utilisation du bois
- **Des dispositifs d'aide, portés par plusieurs ministères :**
 - R&D et innovation ;
 - Investissements innovants ;
 - Équipement et modernisation des scieries.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Trois outils pour la « Recherche - développement - innovation »





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recherche et développement

1) Fonds unique interministériel (FUI)

➤ Critères d'éligibilité :

- **projets de recherche – développement - innovation labellisés par un pôle de compétitivité (Xylofutur, Fibres-Energivie, Viaméca, ainsi que les pôles spécialisés dans la chimie verte (xylochimie))**
- **projet porté par une entreprise associant au moins deux entreprises indépendantes et un laboratoire**
- développement d'un ou de plusieurs produits ou services à fort contenu innovant, mis sur le marché dans les trois ans à compter de la fin du programme de R&D
- au moins 50 % des travaux réalisés dans le territoire des pôles labellisateurs et au moins 25 % des travaux dans le territoire du pôle labellisateur principal
- Montant des demandes d'aides par les laboratoires et organismes publics inférieur à 40 % du total des aides demandées
- **demande d'aide d'au moins 750 K€**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recherche et développement

Fonds unique interministériel (FUI) (suite)

- Taux d'aide maximum
 - laboratoires publics : 100 % des coûts marginaux ou 40 % des coûts complets
 - EPIC, centres techniques, associations, 40 % des coûts complets
 - **entreprises**
 - **PME (< 250 employés) 45 % si dans le territoire du pôle sinon 30 %**
 - **ETI (< 5000 employés) 30 % si dans le territoire du pôle sinon 25 %**
 - **grandes entreprises : 25 %**





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recherche et développement

Fonds unique interministériel (FUI) (suite)

- deux appels à projets par an - lancement en mars et octobre
- FUI doté d'environ 90 M€/an soit 4 à 5 M€ projets MAAF
- dépôt et accès aux dossiers sur l'extranet Bpifrance
- possibilité de présenter le projet aux services de l'État avant son dépôt officiel
- Contact : François TAMARELLE directeur du pôle Xylofutur
05 56 81 54 87 <http://xylofutur.fr/>
- <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>





Recherche et développement

2) AAP Chimie du végétal et matériaux biosourcés

- Financer des projets de démonstrateurs et briques technologiques dans le domaine de la chimie du végétal et des matériaux biosourcés
- entreprises capables d'industrialiser ou de commercialiser, à terme, les technologies ou produits développés dans le cadre du projet
- **clôture finale : 13 février 2017**
- Assiette globale supérieur ou égale à **1 M€**
- contact :
 - ✓ Nathalie THYBAUD
 - ✓ Téléphone : 01 47 65 20 00
 - ✓ Courriel : chimieduvegetal@ademe.fr
 - <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20Chimie2015-126>
- www.ademe.fr/IA_faq.



Recherche et développement

3) AAP industrie et agriculture éco-efficientes

- **projets de démonstration qui proposent des solutions et des offres technologiques innovantes appliquées à la filière bois dans les domaines suivants :**
 - ✓ **efficacité énergétique**
 - ✓ réduction de la consommation de matière première et d'eau
 - ✓ **optimisation du rendement matière**
 - ✓ protection du milieu et économie d'espace
- entreprises ou groupements d'entreprises capables de diffuser l'offre technologique en France et à l'étranger (**équipementiers et constructeurs de matériels** pour l'équipement des scieries, bureaux d'études et d'ingénierie), en associant des industriels



Recherche et développement

AAP industrie et agriculture éco-efficientes (suite)

- aides accordées sous forme
 - ✓ d'avances remboursables
 - ✓ d'aides partiellement remboursables : composées d'un cinquième de subventions et de quatre cinquièmes d'avances remboursables. Le remboursement est fonction de l'avancement et du succès commercial du projet
 - ✓ de subventions : réservées aux petits montants, ces aides sont calculées avec des taux d'aides minorés.
- **projets dont le budget total est supérieur à 1 M€.**
- AAP prolongé et ouvert jusqu'au **31 mars 2017**
- contact : Marc BARDINAL
 - ✓ Téléphone : 01 47 65 20 00
 - ✓ Courriel : ami.industrie.agriculture@ademe.fr
 - <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMI%20INDU2014-75>





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'AAP du MAAF pour l' « Investissements innovants pour l'amont forestier »





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB)

- lancement d'un appel à projets national doté de 15 M€ en 2017 pour des investissements innovants et collectifs pour l'amont forestier (de la graine à la grume)
- ouvert à tous les acteurs de la filière forêt-bois en métropole et dans les départements d'outre-mer
- obligation d'un porteur de projet - coordonnateur
- garanties de préservation de l'environnement (en particulier protection des sols, biodiversité)
- en cas d'action d'accompagnement au projet d'investissement : financement dans la limite de 30 % de l'aide et sous conditions (structure légitime, objectif de résultats)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB)

- taille des projets : **au minimum 50 000 € d'aide - au maximum 1 M€ d'aide**
- taux d'aide :
 - 40 % pour les investissements matériels et immatériels (ingénierie, formation, recherche/expérimentation, etc.)
 - 70 % pour les actions d'accompagnement
- calendrier : publication de l'AAP le 13 décembre 2016 (avec dossier de candidature à télécharger)
- contacts : possibilité d'une audition en amont du dépôt du projet en DRAAF pour un projet territorial, au MAAF (DGPE) pour un projet national
- délai de 3 mois pour le dépôt du projet puis délai de 2 mois pour la pré-sélection en DRAAF et la sélection à l'échelon national





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Sept outils pour l' « Équipement – modernisation des scieries »



Équipement et modernisation des scieries

1) Programmation FEADER 2014-2020

- équipement – modernisation des scieries
- **cinq régions prévoient explicitement des aides aux scieries : Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Rhône-Alpes**
- mobilisation des crédits prévue dans les Programmes de développement rural régionaux, documents pouvant être modifiés une fois par an
- sélection des bénéficiaires par **appels à projets**
- représente 8,6 M€ FEADER + 7,6 M€ de contrepartie nationale = **16,2 M€ de subventions sur 2017-2020**
- contacts : les conseils régionaux qui déterminent les bénéficiaires, les dépenses éligibles et les taux d'aides





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Équipement et modernisation des scieries

2) FEDER 2014-2020

- les aides sont décrites dans les Programmes Opérationnels FEDER (régionaux et interrégionaux),
- dotation au total de 8,4 Md€ sur période 2017-2020
- dispositif déployé en articulation avec les PDR-FEADER
- 2 thématiques du FEDER peuvent être accessibles aux scieries : « **renforcer la compétitivité des PME** » et « **promouvoir l'emploi** »
- régions concernées : **PACA, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté**
- contacts : les conseils régionaux qui déterminent les actions pouvant être aidées





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Équipement et modernisation des scieries

3) Appels à projets CRE5

	CRE 4 (2010)	CRE 5 (2016, 2017, 2018)
Système	Tarif de rachat	Complément de rémunération
Volume total	420 MWe retenus (150 MWe pour Uniper-Gardanne)	50 MWe par an
Puissance minimale	12 MWe	0,3 MWe
Puissance maximale	-	25 MWe
Part réservée aux petites installations	Aucune	10 MWe pour les installations < 3MWe
Efficacité énergétique minimale	60 % (dérogation PACA – Uniper-Gardanne : 35%)	75 %
Plan d'approvisionnement	Critère de notation du projet	N'est pas un critère de notation, mais peut éliminer un projet





Équipement et modernisation des scieries

Appels à projets CRE5

Calendrier :

- *15/05/2016 au 16/08/2016 : dépôt des offres 1^{ère} période*
- *fin Novembre 2016 : les cellules biomasses rendent leur avis sur les plans d'approvisionnement*
- *fin Décembre 2016 : transmission du rapport de la CRE sur les offres*
- *fin Janvier 2017 : désignation des lauréats par la Ministre*
- **01/03/2017 au 01/09/2017 : dépôt des offres 2^{ème} période**
- <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/appel-d-offres-portant-sur-la-realisation-et-l-exploitation-d-installations-de-production-d-electricite-a-partir-de-biomasse>





Équipement et modernisation des scieries

4) Prime à l'aménagement du territoire (PAT)

Critères d'éligibilité - entreprises en zones AFR

Type de projet	Type d'entreprise selon ses effectifs	Conditions et seuils
Création d'établissement	Toutes	Création de 20 emplois nets 3 M€ d'euros d'investissements
<ul style="list-style-type: none">Extension des capacités d'un établissementChangement fondamental du processus de production	Petites et moyennes entreprises	Soit : <ul style="list-style-type: none">création de 20 emplois nets (représentant au moins 50 % de l'effectif et 3 M€ d'investissements)création de 40 emplois nets et 3 M€ d'investissements10 M€ d'investissements
Diversification de l'activité <ul style="list-style-type: none">Acquisition d'actifsReprise d'actifs	<ul style="list-style-type: none">PMEEntreprises de plus de 250 salariés <i>si changement de code NAF</i>	<ul style="list-style-type: none">Situation dégradée de l'emploiRétablissement durable et structurel de la compétitivité de l'entrepriseMaintien significatif de l'emploi dans l'entrepriseReprise de 50 emplois et 3M€ d'investissement





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Équipement et modernisation des scieries

Prime à l'aménagement du territoire (PAT) (suite)

- aide directe d'investissement destinée à **soutenir l'implantation et le développement d'entreprises dans certaines zones géographiques qualifiées de zones prioritaires d'aménagement du territoire ou zones d'aide à finalité régionale (AFR)**
- bénéficiaires éligibles : **entreprises des secteurs de l'industrie et des services situées dans les zones AFR** (identifier les zones AFR sur www.observatoire-des-territoires.gouv.fr)
- contacts :
 - ✓ DIRECCTE (Réfèrent unique à l'investissement (RUI) : <http://www.entreprises.gouv.fr/relocaliser/tous-referents-unique-a-l-investissement-rui>)
 - ✓ Formulaire de demande à télécharger sur www.cget.gouv.fr





Équipement et modernisation des scieries

5) Volet 3 des investissements d'avenir

- volet 3 du PIA doté de 10 Mds €
- 500 M€ (250 M€ en subventions, prêts, avances remboursables et 250 M€ en fonds propres) seront co-décidés avec les Régions
- **intervention des professionnels auprès des conseils régionaux engagés dans la rédaction des Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**
- priorités :
 - ✓ soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche
 - ✓ valoriser la recherche – usine à produits
 - ✓ accélérer la modernisation des entreprises
- ouverture des crédits en loi de finances 2017
- conventionnement de l'État avec quatre opérateurs (CDC, ANR, Bpifrance, Ademe) au 1^{er} trimestre 2017
- premiers AAP et premières sélections de projets courant 2017
- premiers décaissements en 2018





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

les métiers de la banque publique d'investissement

- **Garantie** : couvrir les risques financiers aux différentes phases de la vie de l'entreprise (création, innovation, international, transmission, développement)
- **Cofinancement** : accompagner divers programmes d'investissement (économie d'énergie, investissement immobilier, investissement matériel) ou opérations de croissance externe
- **Prêts de développement** : mis en place pour différents objets, contrats de développement, prêts participatifs de développement dont font partie les prêts accordés au titre du fonds de modernisation des scieries et entreprises de travaux forestiers (*détaillé un peu plus loin*),
- **Trésorerie** : avance de trésorerie pour financer les délais de règlement, dans le cadre d'un programme de R&D, ou dans l'attente du paiement du CICE à l'entreprise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

les métiers de la banque publique d'investissement

- **Innovation** : sous forme de subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro, pour préparer une levée de fonds, mettre en œuvre un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité, ou un programme de recherche éligible au crédit d'impôt recherche (CIR),
- **Accompagnement à l'export** : prêt export, garantie de projets à l'international, accompagnement de l'internationalisation de l'entreprise par **Business France**, accompagnement par la **COFACE** par prise en charge du risque financier encouru par le développement à l'export,
- **Fonds propres** (*haut de bilan*) : financer des projets de développement (par croissance externe et interne) et de transmission (cession, réorganisation du capital)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

BPIfrance

Équipement et modernisation des scieries

6) Fonds Bois 2

- fonds d'investissement doté de **27 M€ (CDC, UNIFA, CODIFAB)**
- industrie française de 1^{er} et 2^{ème} transformations du bois et ameublement
 - ✓ sciage, fendage, broyage, calibrage, industrie du panneau, tranchage, déroulage, usinage
 - ✓ ameublement, agencement et décoration, menuiserie, charpente, construction bois, emballage,
- entreprises structurellement rentables de plus de 5 M€ de CA
- capital développement et capital transmission toujours en position d'actionnaire minoritaire
- **ticket d'entrée dans le capital de l'entreprise de 1 à 5 M€**
- accompagnement/conseil aux entreprises pendant 5 à 8 ans
- contact : Vanessa GIRAUD Vanessa.Giraud@bpifrance.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Équipement et modernisation des scieries

7) FMS

- bénéficiaires éligibles : les PME des secteurs de la filière bois créées depuis plus de 3 ans et relevant des codes 1610A, 1610B, 1621Z, 1622Z, 1623Z, 1624Z, 0220Z,
- **investissements éligibles** : investissements matériels et immatériels, corporels à faible valeur de gage et augmentation du besoin en fonds de roulement généré par un projet de développement
- modalités de l'aide : **prêt de 40 000 € à 300 000 €**, remboursement 7 ans dont 24 mois de différé d'amortissement du capital, puis 20 échéances trimestrielles
- conditions financières : taux fixe préférentiel, frais de dossier 0,40 % du montant du prêt, aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant
- contact : délégations de Bpifrance en région
ou MAAF/DGPE : jean-marie.lejeune@agriculture.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

bpifrance

Pour connaître les implantations régionales

Contactez | Bpifrance servir l'avenir



www.bpifrance.fr/Contactez-nous





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Autres sources d'information sur les aides aux entreprises

<http://www.aides-entreprises.fr/>

<http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

<http://www.region.alsace/guide-des-aides>

